

## PMSMP

### ENTREPRISES ÉLIGIBLES



Entreprises et associations du secteur public ou privé, disposant d'un numéro de SIRET

### TYPES D'IMMERSION



- Immersion d'une durée maximum de 1 mois , renouvelable sous certaines conditions.
- L'employeur s'engage dans le dispositif par la signature d'une convention précisant date, lieu, objectifs visés, nom de la personne chargée d'accompagner le jeune durant l'immersion.

### PUBLIC



Tout jeune accompagné par la Mission Locale

### AIDES



- Le jeune conserve le statut qu'il avait avant son entrée en immersion : demandeur indemnisé ou pas selon situation initiale (pas de rémunération à la charge de l'entreprise)